

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

Présents : A.LEROY-ARNAUD, B.BERGERON, M.COURTUAT, R.FORESTIER, D.GRANDMONTAGNE, M.T. MARTIN, F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, H.BONCOMPAIN, I.VERDUN.

Absent Excusé : D.BEAUMESNIL, A.FERRET donne procuration à I.VERDUN, S.SAGUETON donne procuration à H.BONCOMPAIN, P.MOREL.

Vote du Huit clos : Adopté à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : B. Bergeron est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du CR du Conseil Municipal du 26 Juin 2020 : Adopté à l'unanimité

Route Nationale 88 – Déviation de Saint-Hostien/Le Pertuis – Avis de la Commune :

Le conseil municipal de Saint Hostien débat sur la déviation Saint Hostien - Le Pertuis, que certes ce projet prend 58 hectares sur la commune de Saint Hostien, que les terrains ont été achetés par l'Etat en 1997, que c'est ce tracé là qui a été retenu il y a plus de trente ans et que nous avons en « héritage » et aucun autre tracé n'est proposé.

Tout en garantissant l'intégration de cet ouvrage dans son environnement, ce projet est une véritable opportunité pour :

- le développement économique de la Haute-Loire,
- l'amélioration de la sécurité routière de ce tronçon routier particulièrement accidentogène,
- l'amélioration significative de la qualité de vie des riverains et des usagers de la RN88, 13000 véhicules par jour.

Aussi pour l'ensemble des motifs exposés plus haut, le projet est adopté avec 11 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre

DETR/Dotation de Solidarité – Intempéries du 12 Juin 2020 :

Les devis estimatifs pour réparer les dégâts provoqués par les intempéries s'élèvent à 16 531 € HT. Dans le cadre de la Dotation de Solidarité le Conseil Municipal demandera une subvention qui s'élève à 4 959 €.

Adopté à l'unanimité.

Achat Biens D 360 et D 361 :

La Commune souhaiterait acheter les parcelles D360 et D361, la maison située en face de la mairie coté RN88. Le Conseil Municipal souhaite effectuer une proposition à 65 000 € maximum. L'objectif est d'ouvrir la visibilité de la mairie en faisant tomber le mur et détruire le garage de la maison.

Adopté à 11 voix et 2 abstentions

Cantine scolaire – Tarif Commune de Queyrières et Règlement :

La Commune de Queyrières s'est rapprochée du Conseil Municipal de Saint-Hostien pour la mise en place d'une fourniture de repas pour la cantine de Queyrières.

La Commune de Queyrières vient enlever les repas sur place à Saint-Hostien et assure le transport des repas à leur charge, fournit le matériel adéquat pour le transport des aliments, se conforme au règlement général de la cantine et se limite à 20 repas.

Le tarif des repas est fixé à 3,20 € par élève et de 6 € par adulte.

Adopté à l'unanimité.

CDD – Ecole Publique :

Suite au départ d'un agent communal, le Conseil Municipal propose de renouveler un CDD du 1^{er} Septembre 2020 au 15 Janvier 2021 à raison de 19h par semaine.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

La population de la Commune est passée de 740 à 685 habitants, au dernier recensement il y a eu une baisse importante du nombre d'habitant. Cette baisse est liée essentiellement au départ des adultes du foyer « Adapei ».

Suite à des actes de vandalisme (WC cassés, drapeaux volés bouteilles de gaz volés, fenêtre fracturée,), le Conseil Municipal va étudier l'installation de caméra le long de la RN88 pour sécuriser ses abords et voir sur la place si les dégradations continuent.

B.BERGERON,
Secrétaire de Séance.

I.VERDUN,
Maire de St Hostien.

